Le Gouvernement du Canada formule à nouveau l'espoir sincère que les pourparlers aboutiront sous peu à un accord. Notre attitude à leur égard est et sera guidée par les facteurs suivants: premièrement, les négociations devraient se poursuivre dans le cadre d'un processus ininterrompu, chaque entente devant servir à préparer la ronde de négociations suivante; deuxièmement, les SALT devraient viser non seulement des restrictions volontaires, mais aussi un abaissement sensible des plafonds applicables aux armes nucléaires stratégiques; troisièmement, les SALT devraient viser non seulement des limitations et des réductions quantitatives, mais aussi des limitations et des interdictions de grande portée sur les améliorations qualitatives et les innovations apportées à l'arsenal; quatrièmement, les accords doivent être vérifiables et donner ainsi l'assurance qu'ils seront observés; cinquièmement, nous croyons savoir qu'une interdiction sur les essais en vol de vecteurs peut être vérifiée par des moyens techniques nationaux et qu'il peut s'agir là d'une façon utile et pratique de chercher à ralentir qualitativement la course aux armements; sixièmement, animée par ces considérations, ma délégation a appuyé sans réserve le libellé des paragraphes 50 et 52 du Document final de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, qui mettent l'accent tant sur des limitations qualitatives que quantitatives. Nous avons aussi appuyé la résolution 32/87 G, adoptée par la trente-deuxième session de l'Assemblée générale et nous continuerons de le faire.

Interdiction globale des essais

Je voudrais ici réaffirmer les vues de mon gouvernement sur l'interdiction globale des essais, le premier des quatre points exposés par mon premier ministre dans sa "stratégie de l'asphyxie", afin d'arrêter la dynamique de la course aux armements nucléaires.

Une interdiction des essais nucléaires par voie de traité, assortie d'une vérification concrète destinée à donner des assurances valables de son observation, constituerait une entrave qualitative supplémentaire au développement des armes nucléaires et, partant, aurait une incidence sur la prolifération verticale.

Sous forme de traité multilatéral auquel pourraient adhérer les Etats dotés ou non d'armes nucléaires, pareille interdiction servirait aussi à renforcer le régime international destiné à empêcher la prolifération horizontale.

Le Canada estime qu'il convient de traiter d'urgence la question de l'interdiction globale des essais, comme le stipule le paragraphe 51 du Document final de la session extraordinaire. Nous croyons savoir que les négociations actuellement en cours entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS sont sur le point d'aboutir et nous espérons vivement que l'on pourra en étudier les résultats dans les meilleurs délais au sein du Comité du désarmement.

Arrêt de la production de matières fissiles

A de nombreuses occasions, et tout récemment lors de la dixième session extraordinaire, le Canada et beaucoup d'autres États ont souligné le fait qu'une entente sur l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement contribuerait également à mettre un terme à la course aux armes nucléaires. Nous saluons la reconnaissance explicite de cette optique dans le paragraphe 50 du Document final. De toute évidence, comme c'est le cas pour de nombreuses autres